



Litige portail avec voisin

Par **Aline14**, le **20/10/2019** à **19:42**

Bonsoir,

Nous habitons un logement loué par mairie, il y a une cour commune qui dessert 3 garages et 3 portes d'habitation, le portail de cette cour était toujours ouvert et refermé à chaque passage des voisins, mais soudain ceux ci ont décrété de ne plus le fermer jour et nuit du jour au lendemain ! Nous avons de garer notre camion et avons du bois de chauffage dans la cour. Nous avons demandé aux voisins de fermer après chaque passages, réponse cela n'est pas obligatoire ! Nous sommes obligés de faire attention à ce que notre chien ne sorte pas de cette cour ainsi que notre petit fils, et c'est à nous de refermer ce portail sans cesse !

Nous avons eu un entretien avec le maire qui donne raison à 100% à ces voisins, car ces gens n'ont que cet accès pour rentrer chez eux alors que nous nous avons une porte d'entrée devant la maison, et nous n'avons pas à rentrer par l'arrière ! Alors que nous avons aussi une porte arrière ! que notre chien se fasse écrasé cela n'est pas grave et notre petit fils ne peut plus jouer dans cette cour, car depuis le maire à fait retirer le portail sans avertir ! En a t'il le droit ?

Merci de votre réponse.

Par **nihilscio**, le **20/10/2019** à **20:44**

Bonjour,

[quote]

Nous sommes obligés de faire attention à ce que notre chien ne sorte pas de cette cour ainsi que notre petit fils, et c'est à nous de refermer ce portail sans cesse ![/quote]

A mon avis, le maire a eu tort de retirer un équipement commun qui a son utilité et vous pouvez reprocher un manque de civilité à vos voisins. Mais, de votre part, exiger d'eux qu'ils assurent la garde de votre enfant, de votre d'un chien, c'est abusif.